



PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019 DU
CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, TENUE AU CENTRE HARPELL
60, RUE SAINT-PIERRE

10-226-19	Demande de subvention au Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) pour la maison Michel-Robillard
------------------	---

- ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, la Ville de Montréal planifie l'agrandissement du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme ;
- ATTENDU QU' afin d'assurer le succès de cette vaste planification, la ville de Montréal prévoit travailler en partenariat avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ;
- ATTENDU QUE par une correspondance datée du 15 mai 2018 entre monsieur Luc Ferrandez, ex-membre du comité exécutif, responsable des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et Madame le maire de Sainte-Anne-de-Bellevue, Paola Hawa, confirme que la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue développeront une stratégie d'intervention commune ;
- ATTENDU QU' en lien avec la lettre de partenariat la Ville de Montréal a procédé à l'acquisition d'un terrain vague de 140 214 m² situé au nord de la ligne d'Hydro-Québec afin de l'annexer au parc nature de l'Anse-à-L'Orme ;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'est portée garante de la rénovation et de l'aménagement de la maison Michel-Robillard afin d'en faire le pôle d'accueil du parc-nature, ou d'aménager un nouveau chalet ;
- ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, dans les limites du financement disponible pour la rénovation de bâtiments patrimoniaux, en contrepartie de l'engagement de la Ville de Montréal de protéger et d'agrandir le parc nature de l'Anse-à-L'Orme ;
- ATTENDU QU' advenant que les coûts élevés ne permettent pas à la municipalité de réaliser les travaux de restauration de l'immeuble, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue s'est engagée à construire un nouveau chalet d'accueil pour le pôle du parc-nature de l'Anse-à-L'Orme ;
- ATTENDU QUE la Ville a cité la maison Michel-Robillard et en a récemment pris possession ;

ATTENDU QUE la Ville procède à une étude quant à l'état de conservation et l'inventaire des éléments caractéristiques subsistants de la maison Michel-Robillard ;

ATTENDU QUE le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) peut offrir des subventions afin de couvrir un certain montant des travaux de restauration ainsi que les honoraires des professionnels admissibles ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite dans une première étape, valider l'admissibilité des travaux de restauration de la maison Michel-Robillard auprès du FPCQ ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à déposer une demande de subvention auprès du Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) pour les travaux de restauration de la maison Michel-Robillard.

D'autoriser madame le Maire, Paola Hawa, et monsieur le directeur général, Martin Bonhomme, à signer le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et la Ville de Montréal, ainsi que tout autre document connexe.

Un vote est demandé par Monsieur le conseiller Francis Juneau;

Pour
Dana Chevalier
Ryan Young
Tom Broad
Denis Gignac

Contre
Francis Juneau
Yvan Labelle

Adoptée sur division.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Me Catherine Adam, OMA

Greffière

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue